



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGITIMITÉ**

N° Spécial

28 Janvier 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 28 Janvier 2021

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N°2021-004	12.01.2021	Avis relatif à la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot a, à Nanterre.	3
DCL/BRGE/ CDAC N°2021-005	12.01.2021	Avis relatif à la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot b, à Nanterre	5
DCL/BRGE/ CDAC N°2021-006	14.01.2021	Attestation relative à une demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial Super U - rue de l'Église à Garches.	8

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2021-004 du 12 janvier 2021 relatif à la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot a, à Nanterre

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine

AUX termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 12 janvier 2021 ;

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 9 août 2019 portant nomination de Mme Virginie GUERIN-ROBINET en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2020-109 du 31 août 2020 portant délégation de signature à Mme Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine, secrétaire générale adjointe ;

Vu la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot a, à Nanterre, reçue 1^{er} décembre 2020, et enregistrée sous le numéro 92.20.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2020/334 du 10 décembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot a, à Nanterre ;

Sous la présidence de Mme Virginie GUERIN-ROBINET, Secrétaire générale adjointe de la Préfecture des Hauts-de-Seine :

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. André MANCIPOZ, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Emmanuelle RASSABY, représentant M. Pascal PELAIN, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
Mme Aline BESSIS, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
Mme Dounia MOUMNI, représentant M. Patrick CHAIMOVITCH, maire de Colombes ;
M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;

Assisté du représentant de l'administration :

M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que l'objet de la demande consiste en la création d'un ensemble commercial de deux boutiques de 213,2 m² de surfaces de vente sur le lot 1a du macro-lot 1 de la ZAC des Groues dans le rez-de-chaussée du bâtiment D ;

Considérant que les deux projets soumis simultanément à l'examen de la CDAC font partie du projet commercial global de la ZAC des Groues qui programme un ensemble commercial de 2 462,6 m² répartis entre : une moyenne surface alimentaire de 653,1 m², une moyenne surface de secteur 2 de 852,6 m² et environ 7 boutiques totalisant 956,9 m² de surfaces de vente ;

Considérant que le projet apporte de l'animation urbaine et contribue à l'attractivité du tissu économique et commercial de la ville de Nanterre ;

Considérant que l'aménageur vise une inscription dans la démarche label Eco Quartier, ce qui laisse supposer l'attribution d'une place de choix à l'environnement ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. André MANCIPOZ, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
Mme Emmanuelle RASSABY, représentant M. Pascal PELAIN, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
Mme Aline BESSIS, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;
Mme Dounia MOUMNI, représentant M. Patrick CHAIMOVITCH, maire de Colombes ;

· S'est abstenu :

Néant

· A voté contre le projet :

Néant

· Absents :

Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange
M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la SCCV Nanterre Les Groues, de création d'un ensemble commercial de deux boutiques de 213,2 m² de surfaces de vente sur le lot 1a du macro-lot 1 de la ZAC des Groues dans le rez-de-chaussée du bâtiment D à Nanterre.

Nanterre, le 12 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe

Virginie GUERIN-ROBINET

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2021-005 du 12 janvier 2021 relatif à la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot b, à Nanterre

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine

AUX termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 12 janvier 2021 ;

Vu le code de commerce ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n°2019-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 9 août 2019 portant nomination de Mme Virginie GUERIN-ROBINET en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté n°2020-109 du 31 août 2020 portant délégation de signature à Mme Virginie GUERIN-ROBINET, sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet des Hauts-de-Seine, secrétaire générale adjointe ;

Vu la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot b, à Nanterre, reçue 1^{er} décembre 2020, et enregistrée sous le numéro 92.20.12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-169 du 22 septembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE/2020/335 du 10 décembre 2020 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine amenée à statuer sur la création d'un ensemble commercial situé au sein de la ZAC des Groues, tranche 1 – îlot 1 – lot a, à Nanterre ;

Sous la présidence de Mme Virginie GUERIN-ROBINET, Secrétaire générale adjointe de la Préfecture des Hauts-de-Seine :

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. André MANCIPOZ, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Emmanuelle RASSABY, représentant M. Pascal PELAIN, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

Mme Aline BESSIS, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

Mme Dounia MOUMNI, représentant M. Patrick CHAIMOVITCH, maire de Colombes ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;

Assisté du représentant de l'administration :

M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que l'objet de la demande consiste en la création d'un ensemble commercial composé de deux cellules commerciales totalisant 260,7 m² de surfaces de vente sur le lot 1b de la tranche 1 de la ZAC des Groues située dans le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) Seine-Arche ;

Considérant que les deux projets soumis simultanément à l'examen de la CDAC font partie du projet commercial global de la ZAC des Groues qui programme un ensemble commercial de 2 462,6 m² répartis entre : une moyenne surface alimentaire de 653,1 m², une moyenne surface de secteur 2 de 852,6 m² et environ 7 boutiques totalisant 956,9 m² de surfaces de vente ;

Considérant que le projet apporte de l'animation urbaine et contribue à l'attractivité du tissu économique et commercial de la ville de Nanterre ;

Considérant que l'aménageur vise une inscription dans la démarche label Eco Quartier, ce qui laisse supposer l'attribution d'une place de choix à l'environnement ;

Suite aux échanges de la CDAC ;

La commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. André MANCIPOZ, représentant M. Georges SIFFREDI, président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Mme Emmanuelle RASSABY, représentant M. Pascal PELAIN, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

Mme Aline BESSIS, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;

Mme Dounia MOUMNI, représentant M. Patrick CHAIMOVITCH, maire de Colombes ;

· S'est abstenu :

Néant

· A voté contre le projet :

Néant

· Absents :

Mme Valérie PECRESSE, Présidente de la région Ile-de-France ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la SCCV Nanterre Hanriot, de création d'un ensemble commercial composé de deux cellules commerciales totalisant 260,7 m² de surfaces de vente sur le lot 1b de la tranche 1 de la ZAC des Groues située dans le périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) Seine-Arche à Nanterre.

Nanterre, le 12 janvier 2021

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe

Virginie GUERIN-ROBINET

ATTESTATION
DCL-BRGE-CDAC N°2021-06

Le Préfet des Hauts-de-Seine atteste que :

Le 13 novembre 2020, a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Hauts-de-Seine la demande d'avis pour la création d'un ensemble commercial Super U de **1 650 m²**, assimilée économiquement à un transfert-extension d'un magasin U express existant d'une surface de vente de 983 m² vers un site plus grand offrant 667 m² supplémentaires, située rue de l'Église à Garches.

En l'absence de notification d'une décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial des Hauts-de-Seine dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par la société **SAS CCV GARCHES – ECO ILOT EGLISE** a été tacitement accordée le 13 janvier 2021.

Cette attestation sera publiée au recueil des actes administratifs et dans deux journaux locaux.

Nanterre, le 14 Janvier 2021

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale adjointe,

Virginie GUERIN ROBINET

Mme Liboune TRANG
ELLIE
17 place Gabriel Péri
60250 BALAGNY-SUR-THERAIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>